

L'âge de la retraite au taux plein

C'est l'âge auquel vous pouvez percevoir votre retraite sans décote

Pour obtenir une retraite au taux plein vous devez :

- avoir au moins l'âge légal de la retraite

et

- avoir réuni la durée d'assurance tous régimes requise selon l'année de votre 60e anniversaire. Cette durée d'assurance varie [de 150 à 172 trimestres](#).

ou

- avoir atteint l'âge d'annulation de la décote

Si vous avez droit à une pension avant 60 ans, le nombre de trimestres nécessaire pour une pension à taux plein est celui exigé des fonctionnaires atteignant 60 ans l'année à compter de laquelle vous pouvez obtenir votre pension.

Vous pouvez bien entendu partir avant l'âge du taux plein sous réserve d'avoir atteint l'âge légal de la retraite – dans ce cas, le montant de votre retraite sera minoré (décote) puisque vous n'avez pas réuni la durée d'assurance tous régimes requise.

C'est important

Il faut distinguer le taux plein et le taux maximal de 75% de la retraite de la Fonction publique.

- Le taux plein de la retraite est conditionné par la durée d'assurance tous régimes (trimestres et bonifications dans la Fonction publique et trimestres acquis au titre d'une autre activité). Une pension à taux plein est une pension qui ne subit aucune décote ;
- le taux maximal est quant à lui conditionné uniquement par la durée des services et bonifications prise en compte dans le calcul de la retraite de la Fonction publique. Il est égal à 75 % et peut être porté à 80 % avec les bonifications.

Pour atteindre ce taux maximal, vous devez réunir le nombre de trimestres nécessaire – services et bonifications - au cours de votre carrière dans la fonction publique.

Une pension à taux plein peut être inférieure au taux maximal de 75 %.

Pour plus d'informations

- [La durée d'assurance](#)
- [La décote](#)
- [L'âge légal de départ à la retraite](#)

La retraite au taux plein

Le nombre de trimestres de durée d'assurance – dans tous les régimes - nécessaire fixé à la date du 60e anniversaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein (retraite sans décote dans tous les régimes)

Date du 60e anniversaire ou date d'ouverture du droit si celle-ci est antérieure au 60e anniversaire	Nombre de trimestres exigé
2007	158 trimestres
2008	160 trimestres
2009	161 trimestres
2010	162 trimestres
2011	163 trimestres
2012	164 trimestres
2013 ou 2014	165 trimestres
2015, 2016 ou 2017	166 trimestres
2018, 2019 ou 2020	167 trimestres
2021, 2022 ou 2023	168 trimestres
2024, 2025 ou 2026	169 trimestres
2027, 2028 ou 2029	170 trimestres
2030, 2031 ou 2032	171 trimestres
2033 ou après	172 trimestres